



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

**Arrêté de circulation pour l'avenue de la Gare,
l'Espace de l'Europe et la rue du Crêt-Taconnet**

Pérennisation des mesures provisoires

Dans le cadre des travaux du bâtiment TransEurope, qui vont s'achever cet automne avec la mise en exploitation du bâtiment, un nouvel arrêté de circulation a été adopté par le Conseil communal le 15 juin 2011. Celui-ci prévoit la pérennisation des mesures qui ont été prises à titre provisoire dans le cadre de ce chantier. Des aménagements définitifs seront proposés au Conseil général en 2012 dans le cadre des mesures du projet d'agglomération, qui viendront compléter celles déjà mises en place.

Le Conseil communal a décidé de pérenniser les mesures provisoires de circulation prises dans le cadre de la construction du bâtiment TransEurope. En l'occurrence, il s'agit de l'aménagement d'un giratoire au carrefour avenue de la Gare/faubourg de la Gare, de la limitation à 30 km/h du haut de l'avenue de la Gare, de l'Espace de l'Europe et de la rue du Crêt-Taconnet, du sens unique montant de la rue du Crêt-Taconnet et du trottoir élargi de ladite rue.

En 1998, le Service cantonal de la protection de l'environnement a demandé, suite aux résultats d'une étude d'impact sur l'environnement, d'assainir la rue du Crêt-Taconnet, où les valeurs limite d'immission concernant l'air et le bruit sont dépassées. Une étude pluridisciplinaire « aménagement-circulation-environnement » a alors été réalisée. A la suite de celle-ci et à la demande du service des Ponts et chaussées, de la Police et du Service d'incendie et de secours, il a été décidé en 2003 de privilégier l'accès à la gare, et donc le sens unique montant. Cet aménagement permet de favoriser des « tourner à droite » aux différents carrefours et d'améliorer ainsi la fluidité du trafic aux limites du quartier. Ce choix a été validé

par le Conseil communal, mais pas réalisé immédiatement pour des raisons financières.

En juin 2006, une pétition est déposée par 252 habitants concernant une demande de réduction de la vitesse à 30 km/h sur la rue. Des mesures complémentaires telles que la création d'une bande cyclable à la descente du Crêt-Taconnet et l'utilisation du « galet » d'entrée du parking de la Gare comme tourne-char ont également été décidées par le Conseil communal dans l'arrêté de circulation de novembre 2007. Bien que les deux recourants aient été déboutés par le Département de la gestion du territoire (DGT), la Ville a alors décidé de prendre des mesures provisoires d'urgence nécessaires au bon déroulement du chantier TransEurope en février 2009. Cet arrêté arrive à échéance à fin 2011.

Le bâtiment TransEurope sera mis en service à la rentrée de septembre. Durant l'hiver à venir, des mesures de comptage concernant le trafic et les aspects environnementaux seront réalisées. Leurs résultats permettront de vérifier les hypothèses faites dans le cadre des études.

En 2009, la Confédération a retenu le projet d'aménagement de ce secteur comme mesure du projet d'agglomération. Une demande de crédit sera présentée au Conseil général au 2^{ème} semestre 2012 pour un projet prenant en compte les aspects de respect des normes environnementales, de sécurité des déplacements, d'accessibilité à la gare pour tous les modes de déplacement et de qualité de l'aménagement urbain.

L'arrêté de circulation du 15 juin 2011 peut être consulté au poste de police de la Ville, 6 faubourg de l'Hôpital, ou sur le site internet www.policeneuchatel.ch du 8 juillet au 8 septembre 2011.

Neuchâtel, le 8 juillet 2011

Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement

Renseignements complémentaires : Olivier Arni, conseiller communal, directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement, ☎ 032 717 76 01, courriel: olivier.arni@ne.ch

Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, ☎ 032 717 76 41, courriel: olivier.neuhaus@ne.ch